

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 6 Juillet 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 6 Juillet à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine VINCENT, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026, modifiés le 02/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 01/07/2026, modifiés le 02/07/2026.

Présents : VINCENT Sandrine, Maire, BARRET Agathe, BUHOT Caroline, CANO Alexandre (à partir de 20h21), DARTOIS Katiana, DESBOIS Jessica (à partir de 20h20), DESBROUSSES Jérôme, DROUET Nicolas, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah (à partir de 20h20), LE DANFF Alain, LEMPÉRIÈRE Ghislaine, MACRET Axel, MAHÉO Emilie, PERRIER Luc, RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusée ayant donné procuration : DUVIVIER Emmanuelle (donne pouvoir à DROUET Nicolas)

A été nommée secrétaire : BUHOT Caroline (article L.2121-15 du CGCT)

011 - Administration générale – Création et composition de la commission extra-municipale Restauration scolaire

Rapporteur : Madame DARTOIS Katiana, Adjointe

Une commission extra-municipale a pour objectif d'associer les citoyen-ne-s à la réflexion sur des thèmes de la vie communale. Elle leur permet de s'informer, d'entretenir le dialogue avec leurs élu(e)s, de faire des propositions et d'émettre des avis sur une thématique.

La mise en place de commissions extra-municipales s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation.

Dans ce cadre, le rôle de l'élue consiste à être l'animateur du territoire, du processus de décision, mais aussi d'être l'activateur du pouvoir d'agir des citoyens.

La commission Enfance Jeunesse, réunie le 27 mai 2026, propose la création d'une commission extra-municipale relative à la restauration scolaire.

La commission a pour objectifs de :

- associer les citoyens à la vie de la commune,
- faire vivre la démocratie locale,

- enrichir l'action municipale grâce aux propositions de la commission,
- suivre l'activité du restaurant scolaire « Aux saveurs colorées »,
- analyser les bilans,
- aborder l'évolution du fonctionnement.

Missions et limites de la commission :

Elle a un rôle consultatif auprès du conseil municipal, avec pour mission de soumettre des projets, des idées, et de participer au travail de réflexion et d'être force de proposition.

Elle engage tous les acteurs(trices) d'un même territoire à prendre part à la définition des orientations et des décisions.

La commission extra-municipale ne peut avoir un droit de veto administratif aux décisions du conseil municipal car ce dernier est souverain dans son pouvoir d'administration de la commune.

La commission a de fait un avis consultatif, ce qui n'empêche pas que les conseillers municipaux s'engagent « politiquement » à prendre en considération cet avis.

Cette commission a vocation à maintenir un dialogue permanent au sujet de la restauration scolaire, qui pourrait se réunir 2 fois par an (fin du 1er trimestre et fin du 2ème trimestre).

Différents sujets pourraient être abordés tels que :

- Les menus proposés,
- L'organisation du temps de restauration,
- Le lien avec les services périscolaires (temps du midi, accueil matin et soir),
- La qualité de la nourriture (bio, local, fournisseurs, ...)
- L'ambiance, le bruit,
- La gestion des déchets, et l'anti-gaspillage,
- La maîtrise des coûts,
- L'éveil au goût,
- Les règles de vie,
- La gestion de la communication auprès des familles.

Membres de la commission :

Le Maire, Président de droit,

L'Adjoint(e) à l'Enfance et à la Jeunesse, aux affaires scolaires et au restaurant scolaire,

La responsable de cuisine de la restauration scolaire,

Un représentant du corps enseignant de chaque école,

1 ou 2 agent(s) du service Enfance Jeunesse

2 parents d'élèves maternelles, tirés au sort, issus de chaque école,

2 parents d'élèves élémentaires, tirés au sort, issus de chaque école,

1 membre parent élu de chaque école.

Durée de l'engagement pour les parents : 2 ans, renouvelable par moitié.

Fonctionnement :

Bilan annuel reporté en commission enfance jeunesse.

Création de groupes de travail pour élaborer des projets en fonction des réflexions.

Le président de la commission pourra agrandir le cercle de réflexions et faire des invitations de professionnels, en fonction des sujets de réflexion.

Gouvernance de la commission :

- Envoi de l'ordre du jour par mail aux membres de la commission
- Les membres peuvent ajouter des points à l'ordre du jour, qui sont validés par le président.

Monsieur Jérôme DESBROUSSES et Monsieur David GENDRON regrettent qu'il n'y ait pas davantage de représentants de l'école publique qui comprend plus d'élèves au sein de ses effectifs.

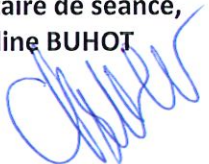
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer une commission extra-municipale restauration,
- Précise qu'elle sera composée de :
 - Le Maire, Président de droit,
 - L'Adjoint(e) à l'Enfance et à la Jeunesse, aux affaires scolaires et au restaurant scolaire,
 - La responsable de cuisine de la restauration scolaire,
 - Un représentant du corps enseignant de chaque école,
 - 1 ou 2 agent(s) du service Enfance Jeunesse
 - 2 parents d'élèves maternelles, tirés au sort, issus de chaque école,
 - 2 parents d'élèves élémentaires, tirés au sort, issus de chaque école,
 - 1 membre parent élu de chaque école.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Lundi 6 Juillet 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Caroline BUHOT



Le Maire,
Sandrine VINCENT

